Convocation des Elus Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité

## ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juillet 2021

## RAPPORT SPECIAL RELATIF A L'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS DE SEINE – année 2020

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-21,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et notamment l'article 2.2,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne acte à M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine de sa communication du rapport spécial relatif à l'activité des services de l'établissement en 2020.

Le Président de l'Htablissement public interdépartemental

Ylelines/Hauts-de-Seine